

DEMANDE DE DEROGATION

POUR ✓ LA COUPE

✓ L'ARRACHAGE

✓ LA CUEILLETTE

✓ L'ENLEVEMENT

DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégées

A. VOTRE IDENTITE

SARL HELIO SAINT BENOIT

Filiale à 100 % de TOTALENERGIES RENOUVELABLES FRANCE

7 RUE HENRI CORNU 97490 SAINT-DENIS

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION								
Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)						
B1 : Indigofera diversifolia	48 individus concernés sur les emprises travaux (46 sur D3 et 2 sur D1)	Cf. dossier joint						
B2 : Zornia gibbosa	1 station recensée dans la zone mise en défend sur D3	Cf. dossier joint						

⁽¹⁾ poids en gramme ou nombre de spécimens ; (2) préciser la partie de la plante récoltée ; (PE) : Périmètre d'Exploitation ; (ZT) : Zone Tampon de 50 m autour du périmètre d'exploitation

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION *								
Protection de la faune ou de la flore		Prévention de dommages aux cultures						
Sauvetage de spécimens		Prévention de dommages aux forêts						
Conservation des habitats		Prévention de dommage aux eaux						
Inventaire de population		Prévention de dommages à la propriété						
Etude écoéthologique		Protection de la santé publique						
Etude génétique ou biométrique		Protection de la sécurité publique						
Etude scientifique autre		Motif d'intérêt public majeur	Ø					
Prévention de dommages à l'élevage		Détention en petites quantités						
Prévention de dommages aux pêcheries		Autres						

Préciser l'action générale dans lequel s'inscrit la demande, l'objectif, les méthodes, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Obtention d'une dérogation *a posteriori* pour la destruction, l'altération et la perturbation d'espèces de flore protégées dans le cadre d'un projet en cours de réalisation par la société HELIO SAINT BENOIT. Il s'agit d'un projet de centrale solaire s'étendant sur une superficie d'environ 11 ha. Le chantier est localisé sur l'Aéroport de Pierrefonds (Saint-Pierre), sur trois délaissés.

Cf. dossier joint

D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION																					
Préciser la période : septembre 2020 – novembre 2021																					
E. QUELLES SONT LES CONI (renseigner l'une des rubriques suiva									EL'	OPE	ERA	TIO	N								
Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :																					
Arrache ou enlèvement temporaire	Ø		avec réimplantation sur place ☑ avec réimplantation différé ☑																		
Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :																					
Voir mesure MR01 : Transplantation, production de plants, conservation de semences et déplacement des individus menacés par le projet vers des zones de gestion écologique Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : Cf. dossier joint																					
Mois	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	
	Phasage travaux																				
Terrassements																					
Coulage des longrines																					
Pose des panneaux solaires																					
				N	⁄lesu:	res do	ossier	CNPI	N												
ME01 : Mise en défend des stations recensées dans les emprises projet mais en dehors des zones remaniées par le projet																					
ME02 : Évitement et suivi des stations recensées sur les emprises travaillées																					

MR01 : Transplantation des individus menacés									
MR01 : Production de plants									
MR01 : Réintroduction des plants en milieu naturel									
MR01 : suivi des transplants et plants réintroduits	30 ans								
MA01 : Mise en place d'un plan de gestion écologique des dépendances vertes de la centrale solaire	30 ans								
E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT									
Préciser les techniques:									
Voir mesure MR01 Cf. dossier joint									
Suite sur papier libre									
F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGEES DE L'OPERATION *									
Formation initiale en biologie végétale Préciser : bureau d'études naturaliste (ECO-MED Océan Indien)									
 Pierre -Yves Fabulet, Gérant, diplômé en ingénierie forestière ; Stéphane Augros, chef de pôle écologie, diplômé Ingénieur de l'ENSA Toulouse ; 									
Formation continue en biologie végétale Préciser :									
Autre formation									

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : La Réunion Départements : La Réunion (974)

Cantons:

Commune: Saint-Pierre

H - EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE

Réimplantation des spécimens enlevés ✓	Mesures de protection réglementaires ✓
Renforcement des populations de l'espèce ✓	Mesures contractuelles de gestion de l'espace : réimplantation
d'individu dans les terrains du Conservatoire	du Littoral ☑

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : les mesures proposées sont les suivantes (cf. dossier joint) :

ME01 Mise en	défend des stations d'espèces protégées recensées hors des emprises travaillées	Travaux	Evitement	9 375,00 €
ME02 Éviteme	ent et suivi des stations recensées sur les emprises travaillées	Travaux	Evitement	19 825,00 €
	plantation des individus menacés, récolte de semences et on de plants pour réintroduction vers des zones protégées en bon état de conservation	Travaux	Réduction	41 400,00 €
MA01 Mise en p	place d'un plan de gestion écologique des dépendances vertes de la centrale solaire	Exploitation	Accompagnement	392 400,00 €

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE-RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Béziers Le 26/08/2021 Votre signature

^{*} cocher les cases correspondantes